Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs

Collecte des bacs à ordures ménagères et des bacs de tri en porte à porte pour l'année 2016

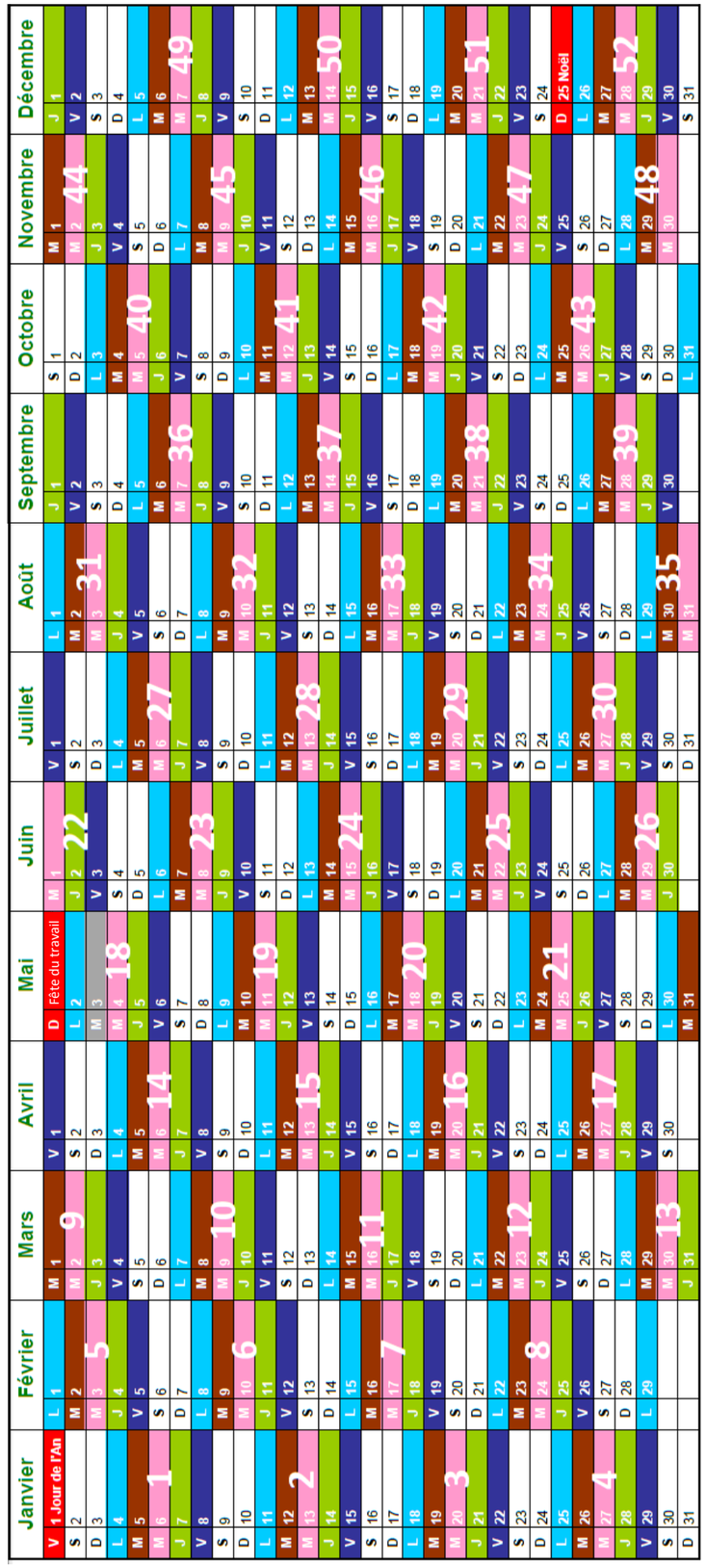

Des calendriers spécifiques à chaque village sont disponibles:

- *à votre secrétariat de mairie*
- *sur le site internet de la communauté de communes*

COMMUNES	OM	Tri
Malpas	Jeudi	Jeudi Sem. Impaire
Métabief	Lundi	Lundi Sem. Paire
Montperreux	Jeudi	Jeudi Sem. Paire
Oye et Pallet	Jeudi	Jeudi Sem. Impaire
Remoray Boujeons	Mardi	Mardi Sem. Impaire
Rochejean	Mercredi	Mercredi Sem. Impaire
Saint Antoine	Mardi	Mardi Sem. Paire
Saint Point Lac	Jeudi	Jeudi Sem. Impaire
Touillon et Loutelet	Mardi	Mardi Sem. Paire
Collectes non réalisées	*Jour de l'An , Fête du travail, Noël*	

COMMUNES	OM	Tri
Fourcatier Maison Neuve	Mardi	Mardi Sem. Paire
Jougne	Lundi	Lundi Sem. Impaire
La Planée	Jeudi	Jeudi Sem. Impaire
Labergement Sainte Marie	Mardi	Mardi Sem. Impaire
Les Fourgs	Vendredi	Vendredi Sem. Paire
Les Grangettes	Jeudi	Jeudi Sem. Impaire
Les Hôpitaux-Neufs	Mercredi	Mercredi Sem. Paire
Les Hôpitaux-Vieux	Mercredi	Mercredi Sem. Paire
Longevilles Mont d'Or	Mercredi	Mercredi Sem. Impaire
Malbuisson	Jeudi	Jeudi Sem. Paire

UN PROBLÈME DE COLLECTE ? UN SIGNALEMENT ?
Contactez la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs : N°Vert 0 800 100 520 ou www.ccmontdor2lacs.com

Info'TRI N°2

Les changements de collecte

Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs

édito

Agir pour préserver notre éco-système : cet objectif est affiché par beaucoup, collectivités, professionnels et particuliers. Pour autant, chacun à son niveau s'interroge sur le moyen d'appliquer cette volonté à son échelle. Pour notre collectivité, la mise en place d'une tarification incitative, accompagnée d'une amélioration du mode de collecte des déchets recyclables, constitue une des principales actions engagées.

Depuis le 1er janvier 2016, la partie technique de la redevance incitative se met en place : modifications des circuits de collecte, étude des cas spécifiques, réponses aux interrogations, poursuite des distributions de bacs...

Cette opération, nous le savions, nécessite une implication très forte de la part de la collectivité et des usagers.

Pour autant, en quelques semaines, les résultats sont d'ores et déjà présents, et de manière significative : la mise en place de composteurs a fortement augmenté, les tonnages de la collecte sélective augmentent également, et, de manière logique, les tonnages d'ordures ménagères diminuent.

Ces résultats très encourageants montrent, s'il le fallait, l'implication des habitants de notre territoire pour les problématiques environnementales.

Toutefois, à ce jour certains ménages n'ont pas donné suite à l'enquête, et ne disposent pas encore des deux bacs. Pour mémoire, l'adhésion de chaque usager au service est obligatoire, et tout cas spécifique doit être enregistré et validé par nos services.

Vous pouvez retrouver un certain nombre d'informations sur notre site internet dans la rubrique Environnement / Déchets, notamment le planning des collectes pour chaque commune.

Nous comptons sur votre participation active qui permettra d'atteindre, sans en douter, les objectifs ambitieux proposés.

Le Vice-Président,
chargé de l'environnement et des déchets
Jean-Paul VUILLAUME

LA LIVRAISON DES BACS

Tous les bacs pris en compte lors de l'enquête réalisée en 2015, ou demandés *a posteriori*, ont été livrés aux usagers.

Il reste néanmoins un certain nombre d'habitations non encore équipées, faute de réponses aux demandes d'informations de la Communauté de Communes.

Pour rappel, il appartient au propriétaire d'une maison ou au syndic d'une copropriété, de valider le besoin.

Si vous ne disposez pas de contenant, merci de recontacter la Communauté de Communes :

N°Vert 0 800 100 520

LA COLLECTE DES ANCIENS BACS

Attention, si pour l'heure les anciens bacs sont encore collectés, **les bacs non munis d'une puce ne seront plus collectés à partir de mai 2016.**

Il est nécessaire d'utiliser les nouveaux bacs de manière à correctement utiliser la période à blanc pour mesurer au mieux votre utilisation du service.

Si vous n'avez pas d'utilisation pour votre ancien bac (récupérateur d'eau de pluie, stockage de sable, abri...), vous pouvez le déposer à la déchèterie afin qu'il soit recyclé.

MISE EN PLACE DE SERRURES

La mise en place de bacs sécurisés avec un système de verrouillage est encore à l'étude. Les conditions tarifaires (fourniture et pose), sont également en cours de précision.

Pour l'heure, votre demande sera enregistrée et vous serez informés des conditions de mise en œuvre, repoussées à l'automne 2016.

LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

L'ÉVALUATION DE VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

Durant l'année 2016, chaque usager pourra évaluer sa production d'ordures ménagères, d'emballages recyclables et de papiers.

Si les bacs qui vous ont été fournis ne sont pas adaptés (trop grands ou trop petits), vous avez la possibilité de changer gratuitement chaque bac une fois au cours de la période à blanc (2016).

Cependant, nous vous demandons d'attendre plusieurs mois avant de demander des changements de volume de bac afin que l'évaluation de votre production de déchets soit la plus affinée possible.

À partir de 2017, les changements de bacs seront gratuits uniquement lorsque la composition du foyer sera modifiée (naissance par exemple). Les changements dits de « confort » seront payants.

LE PLANNING PRÉVISIONNEL

2016

Début 2016
Début de la période de test du nouveau système valable toute l'année
TEOM toujours en vigueur*

Printemps 2016
Suppression des conteneurs des emballages et papiers

À partir de mai 2016
Seuls les bacs équipés d'une puce seront collectés

Mi-2016
Transmission d'une facture pédagogique
(à ne pas payer)

Fin 2016
Validation de la grille tarifaire définitive

2017

1er janvier 2017
Arrêt de la TEOM* et début de la redevance incitative

Début 2017
Première facture de la redevance incitative

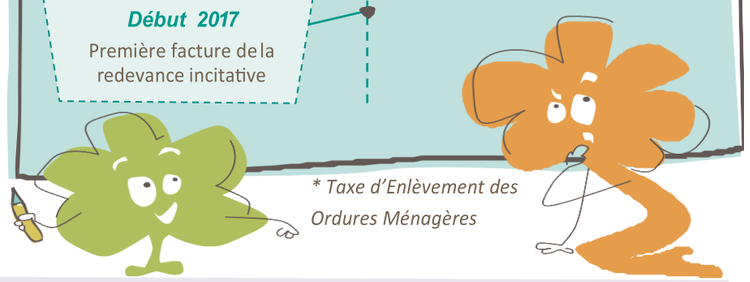

** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

CONSIGNES DE TRI : TOUS LES PLASTIQUES NE SE TRIENT PAS !

Il faut savoir qu'il existe environ une centaine de familles de plastique, dont une dizaine est souvent utilisée dans la production d'emballage.

Actuellement, dans le Haut-Doubs, **seuls les bouteilles et les flacons plastiques** doivent être triés **pour être ensuite recyclés.**

Les filières de recyclage des autres matières plastiques sont en train de se développer au niveau national.

Mais pour le moment, tous les autres plastiques doivent être déposés dans le bac réservé aux ordures ménagères : barquettes, films, sacs, cabas, sachets, pots....

Les erreurs de tri coûtent cher à tous. Merci d'être attentif à ces consignes dans vos gestes de tri.

QUESTION FRÉQUENTE

Pourquoi le camion de collecte passe toujours toutes les semaines ?

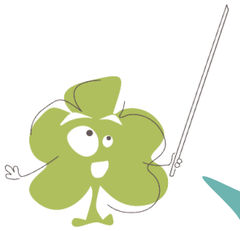

⇒ Jusqu'au 10 mars 2016, la réglementation imposait à la collectivité de collecter les ordures ménagères au porte à porte une fois par semaine dans les zones agglomérées groupant plus de 500 habitants permanents.

⇒ Depuis peu (Décret n° 2016-288), il est précisé « Dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents [...] les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois par semaine en porte à porte. Dans les autres zones, les ordures ménagères résiduelles sont collectées au moins une fois toutes les deux semaines en porte à porte. »

⇒ Au vu des résultats attendus et selon le taux de présentation des bacs des différentes catégories d'usagers, la Communauté de Communes décidera s'il y a lieu de réduire cette fréquence de collecte à un passage toutes les 2 semaines, sauf demande spécifique motivée.

LA DÉCHÈTERIE

Nous vous rappelons que **la déchèterie n'accepte en aucun cas les ordures ménagères**, tant pour des raisons réglementaires que sanitaires.

Tous les apports seront systématiquement refusés.

SYNDICS, PROFESSIONNELS, PARTICULIERS... Vous souhaitez être accompagnés ?

Un conseiller du tri et de la prévention des déchets est à votre disposition pour :

⇒ vous renseigner sur les consignes de tri,

⇒ vous fournir de la signalétique adaptée à votre activité,

⇒ vous accompagner dans l'installation de composteur(s) en pied d'immeuble,

⇒ Vérifier le bon fonctionnement de votre composteur.

N'hésitez pas à le contacter:
Courriel : **info.montdor.mouthe@preval.fr**

C'est le printemps, le moment idéal pour commencer à composter vos biodéchets !

Pour tout renseignement : Préval Haut-Doubs : Tel : 03 81 46 49 66 ou courriel : contact@preval.fr ou www.preval.fr

Vous avez **UNE QUESTION** ?

Contactez la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs :

Tel : N° Vert 0 800 100 520
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Courriel : ccmondorlac@wanadoo.fr

Info'TRI
Une publication de Préval Haut-Doubs pour la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs